



## REGLEMENT INTERIEUR ASSOCIATION SPORTIVE LUYNOISE TENNIS DE TABLE POUR LES JEUNES DE MOINS DE 18 ANS

### ARTICLE 1

La section tennis de table rassemble des membres animateurs qui mettent en commun leurs connaissances, leur expérience et leur activité dans le but de favoriser la pratique de ce sport.

### ARTICLE 2

Avant tout début d'activité sportive, les formalités suivantes devront obligatoirement être satisfaites par le responsable du jeune :

- remise d'un certificat de moins de trois mois autorisant la pratique du tennis de table ;
- remise d'une autorisation du représentant légal précisant les nom, prénom, adresse et numéro de téléphone du jeune qui doit pratiquer le tennis de table ;
- versement de la cotisation.

Les enfants âgés de 12 à 18 ans devront justifier ou présenter, pour accéder à la salle d'un passe sanitaire ou d'un test PCR négatif de moins de 72 heures.

### ARTICLE 3

Au début de la saison sportive, les membres du bureau de la section communiqueront obligatoirement les renseignements suivant :

- remise d'une copie du présent règlement intérieur ;
- remise des horaires de début et de fin de cours (ou entraînements) ;
- le lieu ainsi que l'adresse et le numéro de téléphone du président de la section tennis de table (M. J.Pierre Rochon .06.62.07.65.83)

### ARTICLE 4

Ne pourront participer aux cours et entraînements que les jeunes et adhérents possédant une licence en règle, cotisation réglée et certificat médical remis.

### ARTICLE 5

Le représentant légal du jeune pratiquant le tennis de table devra s'assurer lui-même que le cours ou l'entraînement a bien lieu.

En cas d'absence de l'animateur à l'horaire normal du cours ou de l'entraînement, l'activité est annulée. Passée l'heure de fin du cours ou de l'entraînement, la section n'est plus responsable du jeune. Dans le cas d'une fermeture de salle, les parents restent entièrement responsables de leur enfant.



### ARTICLE 6

Le jeune ne sera sous la responsabilité de la section tennis de table que dans la limite des horaires du cours ou de l'entraînement (sous réserve que celui-ci ait bien lieu). **Au vestiaire avant et après le cours le jeune est sous la responsabilité des parents** ; le jeune devra arriver minimum 5 mn avant le cours afin d'être prêt à l'heure du cours. Les parents venant rechercher l'enfant après le cours devront être présent à l'heure de fin de cours.

Les déplacements domicile/lieu du cours ou d'entraînement et vice-versa s'effectuent sous la responsabilité du représentant légal.

En cas d'accident pendant les horaires d'entraînement ou pendant les compétitions liées à l'activité sportive, les parents autorisent l'A.S.L. à faire transporter le jeune par ambulance et à faire effectuer, en cas d'urgence, tout acte médical ou chirurgical nécessaire.

### ARTICLE 7

Transport à l'occasion des compétitions jeunes à l'extérieur de la commune.  
"J'autorise le transport de mon enfant par un véhicule privé conduit par un animateur ou un non animateur et dégage la responsabilité de la section et du conducteur du véhicule".

Les parents ainsi que les adhérents ont pris connaissance des conditions d'assurance que couvre la licence, et **doivent prendre leurs dispositions pour compléter éventuellement ces conditions.**

### ARTICLE 8

Le président de l'A.S.L. et les membres du bureau de la section tennis de table sont habilités à vérifier à tout moment l'application de ce règlement intérieur.

### ARTICLE 9

Tout manquement à ce règlement intérieur entraînera l'exclusion de l'A.S.L. - section tennis de table sans dédommagement, sur simple décision du bureau de la section.

### ARTICLE 10

Tout licencié ou son représentant légal sera tenu pour responsable des dégradations volontaires qu'il aura commises.

Le président de l'A.S.L.

### ARTICLE 11

Ethique. Chaque dirigeant, membre du bureau, bénévole ou salarié, amené à être au contact des enfants dans le domaine de l'activité de la section, doit être informé que son identité sera transmise à l'autorité judiciaire dans le cadre de la protection de l'Enfance.

**Le président de l'A.S.L.T.T.**  
**JP ROCHON**